

Département de la Moselle
Arrondissement de Sarrebourg

Séance n° 2-2024

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 13
Membres présents : 9
Membres absents : 4
Procurations : 3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 14 mars 2024
à 19 heures 30**

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 07 mars 2024 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL – Maire

Membres présents : M. Mathieu POIROT - Mme Audrey FROEHLICH – M. Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM. Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

Absent excusé : Mylène FAUL donne procuration à Marjorie ZIMMERMANN ; Damien Guenaire donne procuration à Marie-Véronique BUSCHEL ; Yannis Blaise donne procuration à Frédéric SCHERRER ; Fabien Henry

Quorum : atteint.

Secrétaire de séance : Marjorie Zimmermann désignée à l'unanimité

DCM n° 2024D1403-04

Objet : Demande d'autorisation d'urbanisme par le maire pour la réfection de la toiture de la caserne des Pompiers

Madame La Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'au vu des articles L 2121-29, L 2241-1 du CGCT et R 423-1 du code de l'urbanisme, un maire ne peut solliciter une autorisation d'urbanisme au nom de sa commune sans y avoir été autorisé par le conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à déposer une déclaration préalable relative au projet de réfection de la toiture de la Caserne des Pompiers de Niderviller et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Délibération votée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, délibération notifiée et rendue exécutoire, par transmission à la Sous-Préfecture, le 14 mars 2024.

La secrétaire de séance,
Marjorie ZIMMERMANN



La Maire,
Marie-Véronique BUSCHEL

